

<http://www.afpen.fr/JDP-avril-2014-Statut-des,480.html>



JDP avril 2014 - Statut des psychologues de l'EN - le ministère doit revoir sa copie.

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 24 avril 2014

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Statut des psychologues de l'EN : le ministère doit revoir sa copie.

JOURNAL DES PSYCHOLOGUES n°316

ACTUALITES

Dans le numéro 316 d'avril du Journal des Psychologues - D. Goetgheluck et P. Conrath - évoquent le communiqué de l'AFPEN du 12 février et la question du statut des psychologues de l'EN avec le commentaire suivant : « le ministère doit revoir sa copie ».

Ils rappellent le fait que cette revendication d'un statut, d'un corps unique et du recrutement est ancienne.

Allusion est ensuite faite à la réponse du ministère à une question posée par M. Rainard, sénateur de l'Aude. La question de ce parlementaire portait sur la reconnaissance statutaire des psychologues du 1er degré, leur formation et leur recrutement.

La formulation de la réponse ministérielle demeure ambiguë. Le rôle des psychologues est réaffirmé, mais la nécessité d'avoir exercé les fonctions d'enseignant avant d'être psychologue apparaît toujours de façon implicite.

Enfin, une confusion entre enseignant spécialisé et psychologue semble perdurer : « les psychologues. avec les autres enseignants spécialisés ».

Pour finir, les deux auteurs affirment « on est loin du statut de psychologue attendu ».

Philippe Coche

A lire en Actualités du JDP et sur le site de l'AFPEN ci-dessous :

Statut des psychologues de l'EN : le ministère doit revoir sa copie.